

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88

présenté par
M. Leonetti

ARTICLE 26

À l'alinéa 12, substituer à la référence :

« 4° »,

la référence :

« 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.